



**RÉGION ACADÉMIQUE  
LA RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Division  
des Personnels de  
l'Enseignement du Second degré**

DPES 3

Saint-Denis, le **02 NOV. 2021**

Affaire suivie par :  
Marc Hildebrandt  
Béatrice VELIA  
Tél : 02 62 48 10 02  
Mél : mouvement2d2022@ac-reunion.fr

La rectrice

24 avenue Georges Brassens  
CS 71003  
97743 ST DENIS CEDEX 9

à

Monsieur le président de l'université,  
Mesdames, messieurs les chefs d'établissement du second degré,  
Mesdames, messieurs les directeurs de CIO,  
Mesdames, messieurs les inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux,  
Mesdames, messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale du second degré et du premier degré (PSY)

**Mobilité des personnels du second degré : affectation des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale à Saint-Pierre-et-Miquelon - Rentrée scolaire 2022**

Référence : Note de service du 25-10-2021 NOR : MENH2127339N BO spécial n°06 du 28 octobre 2021

La note de service référencée ci-dessus a pour objet d'indiquer les conditions dans lesquelles seront déposées et instruites les candidatures des personnels enseignants du second degré, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale à une affectation à Saint-Pierre-et-Miquelon pour la rentrée scolaire 2022.

Je vous rappelle ci-après les dispositions concernant la constitution et l'envoi des dossiers de candidature :



<b>Constitution du dossier</b>	<p>Les candidatures doivent être impérativement déposées entre :</p> <p><b>- le 4 décembre 2021 et le 18 janvier 2022 minuit (heure de Paris)</b></p> <p>par voie électronique sur l'application Siat via le portail Arena, rubrique gestion de personnels /I-Prof/Les services/ Mouvement des enseignants du 2d degré vers les COM. Un dossier accessible dans cette rubrique permet de saisir la candidature et les voeux.</p>
<b>Avis porté sur la candidature</b>	<p>Le chef d'établissement ou de service du candidat portera son avis sur la candidature de l'intéressé, ainsi que son appréciation sur la manière de servir de ce dernier, via Arena, dans l'application Siat du <b>19 janvier au 1er février 2022 minuit</b> (heure de Paris). Cet avis et cette appréciation doivent être motivés.</p> <p>Une fois la fiche d'avis renseignée et signée par le chef d'établissement ou de service, les candidats devront la numériser et la téléverser dans l'application Siat (cf. infra), au plus tard le <b>1er février 2022 minuit</b> (heure de Paris).</p>

Résultat du mouvement vers Saint-Pierre-et-Miquelon : mai 2022.

Je vous prie de bien vouloir informer les personnels placés sous votre autorité de ces dispositions.

Pour la rectrice et par délégation,  
La secrétaire générale adjointe

Maryvonne CLÉMENT